

## **CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN FOOD-TRUCK ALIMENTAIRE**

### **CENTRE AQUATIQUE – FOIX – PERIODE ESTIVALE 2024**

#### **ARTICLE 1 – Objet de la mise en concurrence**

L'agglo Foix-Varilhes lance une consultation dans le cadre de la mise en place d'un foodtruck pour un commerce ambulant dédié prioritairement à une activité de petite restauration salée et sucrée qui s'installera sur un espace dédié au centre aquatique de L'agglo Foix-Varilhes au sis 1A avenue du Général de Gaulle - 09000 Foix.

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public en vue de proposer un service auprès des usagers de l'espace aquatique pendant la période estivale 2024.

Un plan en annexe précise l'emplacement.

Il est précisé que la présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une convention de délégation de service public. Il n'est donc pas fait application de la réglementation applicable en matière de marchés publics et délégation de service public. Il ne s'agit pas de satisfaire un besoin de L'agglo Foix-Varilhes mais de permettre une mise en concurrence équitable des candidats et à garantir une offre de qualité.

#### **ARTICLE 2 - Consultation**

La structure de vente utilisée devra être en conformité avec les normes d'hygiène alimentaire et de sécurité. L'occupant veillera à prendre des mesures relatives à la sobriété énergétique de son activité, notamment en termes d'éclairage, en cas de besoin.

Redevance : conformément à l'article L. 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation sera consentie en contrepartie du versement d'une redevance, tenant compte des avantages de toute natures procurés à l'occupant. Le montant de la redevance sera indiqué dans la convention d'occupation selon les tarifs en vigueur fixés par la collectivité.

L'occupant devra supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute natures afférents à son activité. En cas de contestations sur l'exécution ou l'interprétation de l'autorisation d'occupation du domaine public issue de la présente consultation, les parties s'engagent à trouver un accord amiable pour résoudre le litige. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif compétent sera saisi.

L'expiration de l'autorisation n'ouvrira aucun droit à son renouvellement.

Si la collectivité constate une exploitation non conforme aux règles générales d'utilisation du domaine public et du présent cahier des charges elle se réserve le droit de mettre fin au contrat. Dans ce cas, l'occupant en sera informé par un courrier transmis avec accusé de réception à l'adresse indiquée lors du dépôt de dossiers ou par un courrier remis en main propre.

L'occupation ne pourra en aucun cas être vendue, ni louée, ni sous-louée à une tierce personne physique ou morale. Les jours et heures d'ouvertures seront définis dans la convention d'occupation.

#### **ARTICLE 3 – Caractéristiques essentielles de la convention**

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, une convention d'occupation du domaine public sera conclue.

- Redevance d'occupation du domaine public est de 750€ pour une durée du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Les jours souhaités pour l'occupation du domaine public sont du lundi au dimanche.
- Types de paiements : espèces, CB, chèques bancaires. Les titres restaurants (chèque déjeuner, Pluxee...) seraient un plus.

#### **ARTICLE 4 – Retrait du dossier de mise en concurrence**

Le dossier de consultation peut être retiré sur le site internet de L'agglo Foix-Varilhes Pour toute information, vous pouvez contacter Monsieur Cédric Seyral, responsable des équipements sportifs (téléphone : 05.61.02.00.05)

#### **ARTICLE 5 – Modalités de candidature**

Les candidats doivent produire un dossier de réponse, il devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Le dossier devra être constitué des pièces suivantes :

- ✓ La fiche de candidature complétée, jointe en annexe de la présente consultation ;
- ✓ Une note de présentation du commerçant comprenant : nom du concept, description des produits proposés, la variété, l'origine, la qualité des produits, gamme de prix, originalité du concept, recommandations...
- ✓ Compte d'exploitation prévisionnel ;
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ;
- ✓ Une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour entrave à la législation du code du travail
- ✓ Emprise occupée durant la mise à disposition (L x l x h) ;
- ✓ Une photographie de la structure de vente, avec descriptif technique.
- ✓ Nature et puissance nominale des appareils électriques utilisés ;
- ✓ Un extrait K/Kbis ou un numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
- ✓ La copie de la carte de commerçant ambulant ;
- ✓ Copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
- ✓ Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant la structure de vente et la responsabilité civile professionnelle) – police d'assurance ;
- ✓ Attestation de formation en hygiène alimentaire ;

#### **ARTICLE 6 – Critères de sélection**

Les projets seront sélectionnés dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats. Les projets seront examinés en fonction des critères suivants et une note sur 20 leur sera attribuée :

- **Qualité de l'offre** (40 points) La variété, l'origine et la qualité des produits proposés seront étudiés privilégiant le circuit-court et les produits bio ainsi que la gamme de prix proposés. La diversité de l'offre proposée par rapport à l'offre sédentaire déjà existante dans le secteur sera également examinée (sandwichs, frites, glace...).

- **Critère de prix et originalité de la carte** (30 points) Les prix pratiqués devront permettre de toucher le public le plus large possible.
- **Montant de la redevance proposé pour l'occupation du domaine public** (10 points).
- **Capacités financières, techniques et professionnelles et expérience du candidat pour l'exploitation d'un food truck** (10 points)
- **Critère environnemental – Eco responsabilité** (10 points) Il sera fortement apprécié la gestion autonome des déchets, l'utilisation de contenants biodégradables ou réutilisables. L'utilisation d'un véhicule hybride ou à faibles émissions de Co2.

#### **ARTICLE 7 – Dépôt des offres**

Le candidat déposera son offre :

- Sous pli soit par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé portant les mentions « Candidature à l'occupation d'un emplacement au centre aquatique de L'agglo – Ne pas ouvrir »
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : [accueil@agglo-pfv.fr](mailto:accueil@agglo-pfv.fr).

**La date limite de réception des candidatures et offres est fixée au 18 mai 2024 à 17h.**

À l'adresse suivante :

L'agglo Foix-Varilhes  
1A – avenue du Général de Gaulle  
09000 Foix

Ce pli comprendra l'ensemble des documents cités dans l'article 5.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes par courriel à l'adresse suivante : [accueil@agglo-pfv.fr](mailto:accueil@agglo-pfv.fr)

#### **ARTICLE 8 – Examen des dossiers**

Les candidatures complètes seront examinées par une commission d'attribution. Tout dossier incomplet sur la base de la liste fixée à l'article 5 du présent règlement de consultation pourra ne pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements. La commission d'attribution se réserve la possibilité de demander la régularisation ou non des dossiers. Les dossiers complets seront examinés sur la base des principes et critères fixés à l'article 6 du présent règlement. Si elle le juge nécessaire, la collectivité pourra contacter les candidats afin d'obtenir des précisions sur leur projet. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si elle considère que les candidatures ne sont pas satisfaisantes ou pour motif d'intérêt général. La collectivité n'est en aucun cas tenue par un quelconque délai de désignation.